

AGREMENT DGFIP C5113.10017

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>GRUPE FLO S.A.</u>										Néant <input type="checkbox"/> *						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie				0C	44 117 123				AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserve légale		ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie				0D	20 821 289					- Autres réserves		ZD			
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)				0E						Dividendes		ZE	4 348 162		
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)										Autres répartitions		ZF			
	<b>TOTAL I</b>				0F	64 938 412					Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	60 590 250		
					<b>TOTAL II</b>				ZH	64 938 412						
<b>DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)</b>																
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV						
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>																
										Exercice N :		Exercice N - 1 :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7					YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance									YT	32 840 980		30 894 496			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois				J8					XQ	2 152 219		2 026 135			
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU	35 535		17 391			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	1 313 000		1 065 281			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES					ST	1 710 349		1 303 212			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	38 052 084		35 306 514			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									YW	580 431		699 209			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS					9Z	536 360		483 296			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	1 116 791		1 182 505			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée									YY	13 483 238		14 463 695			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	7 223 665		7 004 601			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *									0B	2 322 794					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									0S						
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés) :									YP	16,00		16,00			
	- Effectif affecté à l'activité artisanale									RL						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	3,11 %		3,30 %			
- Numéro du centre de gestion agréé *				XP					- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0				ZR	1		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	26 730 726		Plus-values à 15%		JK			Plus-values à 0%		JL			
						Plus-values à 19%		JM			Imputations		JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	13 127 976		Plus-values à 15%		JN			Plus-values à 0%		JO			
						Plus-values à 19%		JP			Imputations		JF			
	Selon le cas, indiquer 1 si le bénéfice consolidé, 2 si le bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.		JG	2		Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale		JH	1		N° SIRET de la société mère		JJ	3 4 9 7 6 3 3 7 5 0 0 8 1 4		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).